

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE WELLIN

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
COLLÈGE COMMUNAL DE CETTE
COMMUNE, A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Présents :

M. Benoît CLOSSON, Bourgmestre - Président;
M. Thierry DENONCIN, Mme Annick MAHIN, Mme Nadine GODET, Échevins;
Mme Thérèse MAHY, Présidente du CPAS;
Mme Charlotte LEONARD, Directrice Générale.

Réf. col/ 20240627-40

975.23 - DECLARATION CL3- DÉPÔT GAZ ENTERRÉ D'UNE
CONTENANCE DE 3000L - [REDACTED] - RUE DE LIBIN, 75 À 6922
HALMA- RECEVABILITE.

Le Collège Communal,

Vu la déclaration classe 3 (Réf. 306/24/DC3) introduite par la [REDACTED] dont le siège social se situe [REDACTED] portant sur l'introduction d'une déclaration classe 3 relative à la mise en conformité d'un dépôt de gaz enterré, d'une capacité de 3000 litres, pour le bien sis Rue de Libin, 75 à 6922 HALMA/NEUPONT, parcelle cadastrée section B - 1342M ;

Vu le document annexé à la déclaration ;

DECIDE que la déclaration concernant l'établissement suivant est **recevable**.

Etablissement : Dépôt de gaz enterré d'une capacité de 3000 litres.

Rubrique 63.12.07.01 : Dépôts de gaz butane et/ou propane et leurs mélanges comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous sous une pression supérieure à 100 kPa ou 1 bar en réservoirs fixes non réfrigérés, lorsque le volume total des réservoirs est inférieur ou égal à 3 000 l pour les réservoirs aériens et à 5 000 l pour les réservoirs enterrés



Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée.

Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.



À l'attention de la commune de :

Grand-Place 1
6920 Wellin

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

Wellin

Référence de la déclaration à la commune

306/24/DC3

Date de l'accusé de réception de la déclaration

07/06/2024

Date de recevabilité de la déclaration

27/06/2024

ENREGISTRÉE



Soumis le : 07/06/2024 11:59 - 598277-190063

de : Antargaz (salessupport.be@antargaz.com)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

en réservoirs fixes non réfrigérés, lorsque le volume total des réservoirs est inférieur ou égal à 3 000 l pour les réservoirs aériens et à 5 000 l pour les réservoirs enterrés

Conditions intégrales

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peinteg013.htm>

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

3.2. Description

Veillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement

Réservoir de propane enterré d'une capacité en eau de 3000 Litres

3.3. Localisation

S'agit-il d'un lieu-dit ?

☐ Oui

☒ Non

Rue

RUE DE LIBIN

Numéro

75

Boîte

Code postal

6922

Localité

WELLIN (Halma)

3.3.1. Situation

RUE DE LIBIN 75 6922 WELLIN (Halma)

3.3.1.1. Parcelle n°1

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

84075

Wellin

INS (Division)

Division

84025

WELLIN 3 DIV/HALMA/

Section

B

Numéro

1 3 4 2

Lettre

00

Exposant

M

/ Diviseur

000

3.3.1.2. Parcelle n°2

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

Soumis le : 07/06/2024 11:59 - 598277-190063

de : Antargaz (salessupport.be@antargaz.com)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

4. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- ☒ Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)



Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- ☐ Pièce 1
☐ Pièce 2
☐ Pièce 3
☐ Pièce 4
☐ Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints

1

Vous pouvez également demander un accès à votre déclaration auprès du Département des Permis et Autorisations (DPA) à l'adresse électronique : rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be ou via le formulaire (<http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958>), vous pouvez avoir accès à vos données qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données (dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie (www.wallonie.be). Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- Introduire un recours à l'administration.

Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,

des Ressources naturelles et de l'Environnement

Département des permis et des autorisations

Direction des autorisations

Avenue Prince de Liège, 15

5100 Jambes

le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la rubrique formulaire en ligne

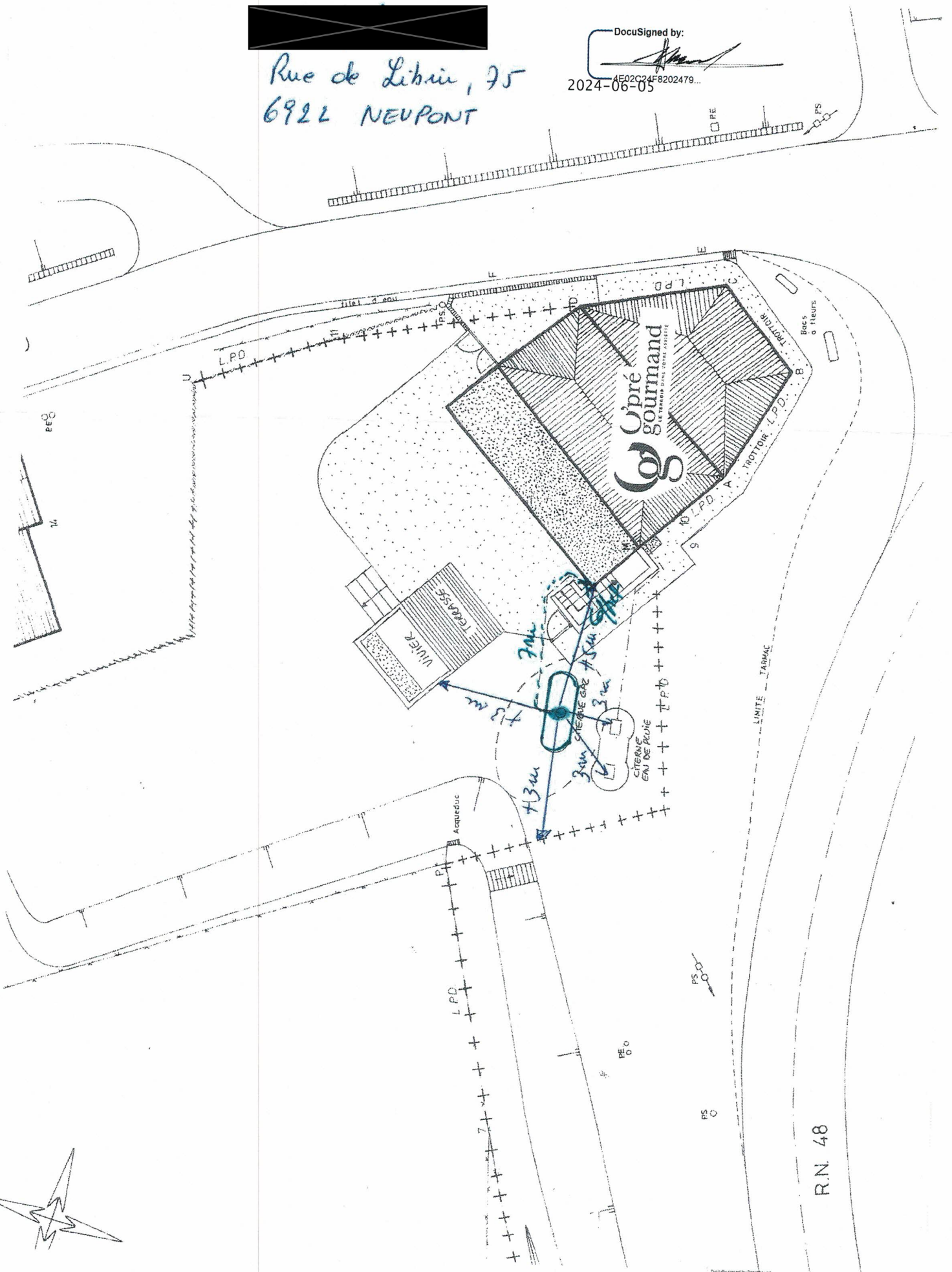


Rue de Librin, 75
69222 NEUPONT

DocuSigned by:

AE02C34F8202479...

2024-06-05



R.N. 48